**Mr / Mme XXX, parent de XXX, positif à la Covid**

Madame, Monsieur,

Il est nécessaire de respecter les consignes sanitaires pendant la période de quarantaine de votre enfant :

**Si votre enfant a un schéma vaccinal complet :**

* L’isolement est de 5 jours si le test PCR ou Antigénique réalisé à J5 est négatif ET en l’absence de symptôme depuis au moins 48 heures (soit jusqu’au XX/XX/XX inclus). Vous devez fournir une attestation sur l’honneur de la réalisation de ce test négatif et de l’absence de symptôme depuis 48H à la vie scolaire, sans quoi l’élève ne pourra pas retourner en classe.
* Si ces deux conditions ne sont pas réunies, le retour en classe se fera à J7 (soit le XX/XX/XX). L’attestation de réalisation d’un test sera également demandée avant tout retour en classe.

**Si votre enfant n’est pas vacciné :**

* L’isolement est de 7 jours si le test PCR ou Antigénique réalisé à J7 est négatif ET en l’absence de symptôme depuis au moins 48 heures (soit jusqu’au XX/XX/XX inclus). Vous devez fournir une attestation sur l’honneur de la réalisation de ce test négatif et de l’absence de symptôme depuis 48H à la vie scolaire, sans quoi l’élève ne pourra pas retourner en classe.
* Si ces deux conditions ne sont pas réunies, le retour en classe se fera à J10 (soit le XX/XX/XX). L’attestation de réalisation d’un test sera également demandée avant tout retour en classe.

Si vous avez des interrogations au sujet des consignes sanitaires à suivre ou sur le contact tracing, vous pouvez appeler la plateforme de l’Assurance Maladie au 09 74 75 76 78 (service gratuit + prix d’un appel).

Si l’état de santé de votre enfant évolue, nous vous invitons à contacter sans attendre votre médecin traitant ou un médecin de ville. Si vous n’arrivez pas à trouver un médecin pour vous prendre en charge, vous pouvez contacter l’Assurance Maladie au 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix d’un appel), qui vous orientera dans vos recherches.

Cordialement,

*D. BARRILLIOT, infirmière, lycée Jean TALON*